



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Precompte

Question écrite n° 49156

### Texte de la question

M. Aloys Geoffroy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la nécessité d'aider les PME à renforcer leurs fonds propres en améliorant les règles applicables en cette matière. Il lui fait observer que les bénéfices mis en réserve depuis plus de cinq ans doivent supporter, lorsqu'ils sont distribués, un precompte mobilier à un taux plein de 33 %. Ce prélèvement a pour conséquence une distribution des réserves avant cette échéance de cinq ans et une diminution des capacités de développement des fonds propres. Il lui demande s'il ne pourrait pas être envisagé de diminuer le taux du precompte mobilier et le fixer par exemple à 22 %. De même, il lui demande quelle est son analyse de la solution qui consisterait à créer un poste comptable spécifique afin que les sommes mises en réserve et ayant subi l'impôt sur les sociétés ne fassent pas l'objet d'une seconde imposition à travers le precompte mobilier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Geoffroy Aloys](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49156

**Rubrique :** Impôt sur les sociétés

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1138